



## ARRÊTÉ N° SDIS07320150827523

LE PRÉSIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeur-pompier professionnels en particulier son article 9;

Vu la délibération portant création des emplois de sapeur-pompier professionnels non-officiers;

Sur proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours;

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Les déclarations de créations et vacances d'emplois des sapeurs-pompier professionnels non officiers sont arrêtées conformément au document annexé qui comporte 2 déclarations.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Saint-Alban-Leysse, le 27 août  
2015

Monsieur Gaston ARTHAUD-BERTHET  
Président du conseil d'administration

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	Date de transmission
V07315064114001	Sergent de sapeurs pompiers professionnels	Chef d'agr&#232;s <a href="#">Plus de détail</a>	Mobilit&#233; interne au sein de la collectivité&#233;	35h00	Sdis de savoie 73230 SAINT ALBAN LEYSSE	01/10/2015	30/06/2015
V07315064131001	Adjudant de sapeurs pompiers professionnels	Chef d'agr&#232;s <a href="#">Plus de détail</a>	Mutation vers autre collectivité&#233;	35h00	Sdis de savoie 73230 SAINT ALBAN LEYSSE	01/10/2015	30/06/2015